

Voirie - Domaine public - Déclassement d'une partie de la rue de l'Égalité

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la réalisation du plan de sauvegarde de Battant, la SAIEMB doit réaménager l'îlot insalubre qui vient d'être démoli derrière l'Église de la Madeleine. A cet effet, la Ville doit lui céder les parcelles cadastrées section AX n° 95, 96 et 97 ainsi que la partie de la rue de l'Égalité longeant ces parcelles. Mais il sera créé une servitude de passage piétonnier public sur la nouvelle voie à réaliser et une servitude d'usage public sur la placette à créer.

Au préalable, il convient de déclasser du domaine public la partie concernée de la rue de l'Égalité.

Une enquête publique s'est déroulée du 30 août 1990 au 13 septembre 1990. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de prononcer le déclassement du domaine public de la partie de la rue de l'Égalité définie dans le dossier d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.